



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mars 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 25 février 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Le matin du 25 février 2017, dans la ville de Homs, un groupe terroriste armé a commis simultanément six attentats-suicides dans le cadre d'une série d'attaques terroristes barbares qui ont endommagé deux locaux des services de sécurité et leur voisinage immédiat, et fait une cinquantaine de morts et au moins 24 blessés parmi les civils et les militaires.

L'organisation terroriste Front el-Nosra ou encore Front de la conquête du Levant, l'une des filiales de l'organisation mondiale Al-Qaida, active en République arabe syrienne, a revendiqué la responsabilité de ces attaques commises par six terroristes qui se sont fait exploser sur instructions de leurs commanditaires, sous l'influence de l'idéologie terroriste wahhabite extrémiste.

Le Gouvernement syrien condamne cette attaque terroriste abominable et les autres crimes atroces perpétrés par des groupes liés aux organisations terroristes Al-Qaida et Daech et demande instamment au Secrétariat et au Conseil de sécurité de condamner cette lâche agression.

Il convient de noter que cette agression terroriste, qui s'est produite au troisième jour des pourparlers proposés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Genève, visait à mettre un frein aux résultats positifs obtenus dans le cadre des deux premières réunions tenues à Astana. Cette évolution dangereuse a contraint l'Envoyé spécial à condamner ces actes terroristes que les groupes participant aux pourparlers de Genève doivent eux aussi, sans exception, condamner.

L'heure de vérité a sonné : la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, ne fait pas le nécessaire pour unifier l'action de lutte contre le terrorisme qui fait chaque jour un grand nombre de victimes parmi des Syriens innocents. L'ONU doit amener les gouvernements des États qui appuient les groupes terroristes à cesser de porter atteinte au droit international et à la Charte des Nations Unies, à mettre fin aux crimes des groupes terroristes qui leur sont affiliés et à appliquer dans leur intégralité les résolutions de l'ONU et du Conseil de



sécurité en particulier relatives à la lutte antiterroriste, notamment les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la résolution adoptée à l'issue de son cinquième examen.

Le Gouvernement syrien demande une fois encore au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de condamner ces actes terroristes et de redoubler d'efforts pour amener la communauté internationale à unifier son action de lutte contre le terrorisme et à sanctionner les États qui l'appuient. Ces actes terroristes barbares ne le dissuaderont pas de jouer son rôle dans la lutte contre le terrorisme, qui menace tous les Syriens et met en péril la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mounzer **Mounzer**
